

Image not found or type unknown



Le syndic a le droit de vendre le bien un coproprietaire

Par **musg**, le **08/04/2010** à **19:35**

le syndic gerant notre immeuble a mis dans l'ordre du jour la vente de mon appart à cause de quelques arriérés. En effet j'étais gravement malade et des arriérés se sont accumulés. Le syndic avait porté l'affaire devant la justice et a été jugé en ma faveur en m'accordant un délai de paiement et en annulant toutes les facturations abusives y compris leur frais d'avocat et je paie à la règle ce que le tribunal a jugé. A la convocation à l'assemblée je suis surpris de voir dans l'ordre du jour de demander la vente de mon bien